

Le Bulletin de Saint-Paul



Juillet 2021 - n° 69

La Mairie

48, avenue de Limoges
87260 SAINT-PAUL
Tél. : 05 55 09 71 25
Fax : 05 55 09 74 96



Mail : mairie-stpaul87@orange.fr
Site internet : <http://www.saintpaulenlimousin.fr>

Vos interlocutrices : Chantal ROUX et Corinne LABRUNE
Du Lundi au Jeudi : 8h30-12h / 14h-17h
Vendredi : 14h-17h - Samedi : 8h30-12h

Permanences des élus :

Maire : Josiane ROUCHUT

Adjoints : Paul BARGET, Nicole BERGER,
Louis CAUCHY, Claudie DEHAYS

Madame la Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Conseillers Départementaux :

Jean-Louis NOUHAUD 05 44 00 10 27

Annick MORIZIO 05 44 00 10 24

Député de la circonscription : Pierre VENTEAU

05 55 70 68 92 - pierre.venteau@assemblee-nationale.fr

Agence Postale

Du lundi au samedi de 9h à 11h30
Tél. : 05 55 08 41 04
Levée du courrier : du lundi au samedi à 12h.

Bibliothèque Municipale

Votre animatrice : Jessica DEBRAY
Le mercredi de 15h à 17h et le vendredi de 16h à 18h.
Attention, en Juillet et Août, ouverture seulement le mercredi.
Tél. : 05 55 09 24 61 - bibliotheque.stpaul87@orange.fr

Les Gendarmeries de notre secteur géographique

HORAIRE D'ACCUEIL :

Pierre-Buffière : • lundi et mercredi de 14h à 18h
• samedi de 8h à 12h
Tél. : 05 55 00 60 11

Saint-Germain-les-Belles : samedi de 14h à 18h
Tél. : 05 55 71 80 07

Solignac : • du lundi au samedi
de 8h à 12h et de 14h à 19h
• dimanches et jours fériés
de 9h à 12h et de 15h à 18h
Tél. : 05 55 00 50 03

Casernes de pompiers : 118 ou 112

CIS Pierre-Buffière : Chef de centre :
Joan VANSTEENE - Tél. : 05 55 00 67 64

CIS Saint-Léonard-de-Noblat : Chef de centre :
Stéphane PARENTEAU - Tél. : 05 55 56 22 44

Services à la personne

Assistante sociale : Sophie GAUMET

Maison du département à Saint-Léonard :
15, rue de Beaufort - 87400 Saint-Léonard
Le lundi de 9h à 12h sur rendez-vous.
Le jeudi de 14h à 17h.
05 55 56 02 76

Permanence à la mairie de Saint-Paul :

Le 2^{ème} lundi du mois de 14h à 16h, ou sur RDV.

Relais Assistantes Maternelles

Animatrice : Christine FOUCHE,
Educatrice de Jeunes Enfants

Permanence à la mairie de Saint-Paul :

Le mercredi de 15h30 à 19h.

Service de Portage de Repas à Domicile : SIPRAD

Renseignements à la mairie de Boisseuil : 05 55 06 91 06
ou auprès de la présidente, Martine ASTIER : 06 03 22 04 74

Traitement des déchets

La collecte des ordures ménagères a lieu les lundis ou mardis.

C'est un service de la Communauté de Communes.
Tél. : 05 87 22 99 00 - Mail : sictom@ccnoblaf.fr

Déchetterie : Le Queyraud à Saint-Paul - Tél. : 05 55 00 46 64

Nouveaux horaires depuis le 6 Avril 2021 :

Lundi	9h-11h45
Mardi	Fermé
Mercredi - Jeudi Vendredi	14h-17h15
Samedi	9h-11h45 et 14h-17h15

**SYDED : Syndicat Départemental pour l'Élimination
des Déchets ménagers**

Pour toute question concernant le tri et le recyclage :
ZA du Prouet - 59, rue de la Filature - 87350 Panazol
Tél. : 05 55 12 12 87 - Mail : contact@syded87.org

Autres services communautaires

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
Tél. : 05 87 22 99 00 - Mail : spanc@ccnoblaf.fr

SPAC : Service Public d'Assainissement Collectif
Tél. : 05 19 09 00 16 - Mail : spac@ccnoblaf.fr

Espace Aqua'Noblat :

Tél. : 05 87 22 99 10 - Mail : aqua-noblaf@ccnoblaf.fr

Ecole de Musique :

Site de Saint-Paul
Tél. : 05 55 09 39 26 - Mail : musiques@ccnoblaf.fr

Office de Tourisme :

Place du Champ de Mars - 87400 Saint-Léonard
Tél. : 05 55 56 25 06 - Mail : otsi@ccnoblaf.fr
Site internet : www.tourisme-noblaf.fr

Maison France Services :

15, rue de Beaufort - 87400 Saint-Léonard
Tél. : 05 32 09 19 34

Sommaire

Infos diverses

p. 2

Edito

p. 3

Portrait

p. 4

Municipalité

p. 5 à 9

Les Elections

p. 10

Travaux

p. 11 à 14

Communauté de communes

p.15 à 16

Nouvelle carte d'identité

p.16

SEHV

p.17

La Vie de la Commune

p. 18 à 23

Commémorations

p. 24

Agenda 2nd semestre 2021

p. 24

Divers

p. 25

Histoire

p. 26 à 27

Le Bulletin
de Saint-Paul

Juillet 2021 - n° 69

Directeur de la publication :
Josiane ROUCHUT, Maire.

Conception graphique : APCL

Impression : GDS Imprimeurs

Edito



Malgré les conditions météorologiques peu favorables de ce début d'été, la levée de nombreuses restrictions depuis le 30 juin nous permet de retrouver une certaine liberté, comme nous avons tous pu le ressentir lors de la fête de l'Âne par exemple. Nous retrouvons petit à petit le plaisir de la convivialité et le goût des rencontres.

Depuis le mois de juin, le restaurant «Les 2 cygnes» peut de nouveau accueillir ses clients, de même que le salon d'esthétique «Bien être et Beauté».

Les ateliers de l'ADPAD et la Tisane ont également repris progressivement leur cours ainsi que les nouveaux ateliers numériques.

Les associations, après des mois de sommeil contraint, recommencent à organiser des manifestations.

Tous, commerçants, artisans et associations de Saint-Paul espèrent poursuivre sereinement leurs activités.

Même si un vent nouveau semble souffler sur ce début d'été, ce petit goût du monde d'avant ne doit pas nous faire oublier de poursuivre nos efforts, respecter les gestes barrières et continuer à vacciner le plus grand nombre afin d'éloigner la menace d'un virus qui ne demande qu'à se propager au travers de ses variants. C'est actuellement le seul moyen d'éviter une nouvelle vague épidémique, avec toutes les conséquences que l'on connaît, aussi bien sur le plan collectif qu'individuel.

L'équipe municipale n'a pas cessé ses activités malgré les contraintes : Le programme des travaux prévus et inscrits au budget est en cours.

Chacun peut voir le chantier de réfection du clocher de l'église. Celui-ci a pris du retard au départ, encore à cause du Covid, mais les travaux devraient se terminer fin septembre. Tous ceux qui le souhaitent peuvent participer financièrement au travers de la collecte de dons lancée en partenariat avec la Fondation du patrimoine.

Un nouveau panneau lumineux a également été installé dans l'avenue de Limoges, pour remplacer l'ancien devenu obsolète.

Les services techniques ont achevé l'installation des panneaux de voies, des radars pédagogiques et balises.

Le SIAEP des Allois poursuit son programme de renouvellement de conduites sur la commune afin de garantir la qualité de l'eau aux usagers.

Les travaux de voirie devraient s'étirer aussi de juillet à septembre, avec une programmation difficile, toujours en lien avec la pandémie.

C'est aussi en septembre que débiteront les travaux de rénovation thermique du bâtiment de l'agence postale et de la bibliothèque.

Vous pourrez découvrir dans l'agenda les deux temps forts que nous proposerons à la rentrée:

- La Fête de la fraternité, fin septembre, en partenariat avec l'AFMD, afin de ne pas oublier que notre commune fut le lieu d'internement de nombreux «indésirables» lors de la dernière guerre mondiale.

- La semaine «Graines au vent», une semaine de sensibilisation au jardinage naturel, en octobre.

Toutes les associations envisagent également la reprise de leurs activités à la rentrée, et il faut une nouvelle fois souligner leur rôle essentiel et irremplaçable dans le maintien et le renforcement du lien social. Nous espérons vraiment que tout pourra redémarrer en septembre !

Je voudrais aussi féliciter et remercier les jeunes qui ont participé au déroulement des élections au mois de juin. Même si la participation au scrutin est décevante, elle est plus importante à Saint-Paul que dans le reste du canton, et ce scrutin a permis de découvrir que des jeunes de la commune s'y intéressent et ont envie d'y participer.

Je terminerai en adressant toutes nos félicitations aux jeunes qui ont obtenu un diplôme cette année, et leur souhaiter une meilleure rentrée après deux années scolaires peu confortables.

Mais en attendant, profitons de l'été, des rencontres en famille ou entre amis !

Josiane Rouchut

Trois «Taureaux de Feu» à Saint-Paul

Qu'on se le dise... Saint-Paul compte trois jeunes et valeureux «taureaux de feu» aux parcours remarquables ! Mais de quoi parle-t-on ? Rien à voir avec nos paisibles vaches limousines. Les rares semaines de neige et de verglas de notre village n'ont pas empêché Aubin Narbonne, 17 ans, son frère Tristan Narbonne, 20 ans et Axel Barnique, 25 ans, tous enfants de Saint-Paul, d'exceller dans un sport encore peu connu en France, le hockey sur glace. Ces trois compères ont chaussé les patins à glace dès leur plus jeune âge, environ 3 ans, à la patinoire de Limoges et ont acquis leurs premières lettres de noblesse en rejoignant l'équipe des hockeyeurs limougeaux, «Les Taureaux de Feu». Cependant, leur chemin ne s'arrête pas là et voici le portrait de nos trois athlètes :

Tristan et Aubin sont «tombés dedans tout petits» grâce à une famille de hockeyeurs : oncle, cousins (qui sont au club de Limoges) et même maman (ce sport devient d'ailleurs de plus en plus mixte) !



Tristan est rapidement repéré pour ses qualités sportives et commence les compétitions au poste d'attaquant dès l'âge de 8 ans. Depuis, il ne change ni de poste, ni de passion, mais rejoint à 15 ans, en 2015, le club Elite des «Sangliers Arvernes» à Clermont-Ferrand. Avec ce club, Tristan participe au championnat national et sillonne la France pour participer aux

rencontres durant lesquelles il croise des joueurs de tous les pays : américains, lettons, tchèques, ... L'anglais est devenu sa deuxième langue. Il a pu signer cette année un contrat de semi-professionnel. Malgré un emploi du temps chargé, entre les entraînements et les matchs, Tristan continue ses études et poursuit actuellement une licence STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives), option management du sport, en lien avec un solide projet professionnel.

Aubin a suivi les traces de son grand frère : Sur les patins depuis l'âge de 2 ans, il a découvert le hockey vers 6 ans dans le club des Taureaux de Feu. Dès ses 10 ans, il veut être gardien de but. Au vu de la détermination de ce jeune espoir, son entraîneur du club de Limoges a validé ce choix. Bien lui en a pris car Aubin a démontré depuis de grandes qualités



de continuer ses études car tous les deux ont « la tête sur les épaules » et savent qu'une carrière sportive peut être aléatoire.

Les années de vie commune, loin du cocon familial alors qu'ils étaient encore très jeunes, ont tissé des liens très forts entre ces deux frères pour qui l'entraide et la solidarité ne sont pas que des mots.

Axel n'a pas tout à fait le même parcours, même si l'on peut retrouver beaucoup de points communs. Pas de hockeyeur dans la famille mais une maman qui souhaitait que son fils «fasse autre chose que du foot» ! Sur les patins à 3 ans à l'école de glace de Limoges en 1999, Axel se familiarise avec le hockey dès ses 4 ans. Il participe très vite aux compétitions avec les Taureaux de Feu. A 15 ans, son parcours sportif lui fait quitter Limoges pour Reims afin de rejoindre un club classé en Elite. Le baccalauréat en poche, il part pour le club de Montpellier qui lui offre plus de possibilités. L'entraîneur de Montpellier repère rapidement ses aptitudes à la relation humaine et au coaching sportif. Il lui propose un premier stage sur l'encadrement sportif. Axel mord à l'hameçon, et quand son parcours l'année suivante l'amène à Dijon, il y retrouve un ancien entraîneur de Limoges qui l'incite à suivre cette voie. Axel a toutes les qualités pour devenir un bon entraîneur sportif. Le défi est relevé et Axel suit le long parcours de formation jusqu'au diplôme d'Etat, en passant également par le club de Briançon. Depuis 2019, Axel est entraîneur à Limoges aux Taureaux de Feu. Il est passionné par son métier mais reste très lucide sur les limites et les contraintes de celui-ci. Très impliqué dans la vie de la commune, Axel est devenu depuis l'an dernier Président de la société de chasse locale.

Grâce à leur passion, à leur ténacité et à leur investissement, et avec le soutien de leurs parents, ces trois Saint-Paulois ont acquis une maturité et des valeurs qui font chaud au cœur : autonomie, sens des responsabilités, ouverture aux autres et à d'autres cultures, esprit d'équipe et de solidarité...

Bravo à eux et tout notre soutien dans la suite de leur parcours personnel et sportif.



Les séances du conseil municipal du 1^{er} semestre

COMPTE RENDU DU 17 MARS 2021

La réunion débute par la présentation de la démarche Territoire Zéro Chômeur Longue Durée (TZCLD) par Maxime ROBY, chef de projet du Pays Monts et Barrages.

ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE LA HAUTE-VIENNE

La cotisation se monte à 263,25 € pour l'année 2021. 0.15 € x 1255 habitants + 75 € pour l'adhésion nationale et l'abonnement au mensuel 36 000 communes.

⇒ Vote : 15 voix pour

ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES ET ELUS DE LA HAUTE-VIENNE

Cotisation de 312,50 € pour l'année 2021: 0,249 € x 1255 habitants

⇒ Vote : 15 voix pour

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif du budget communal est en conformité avec le compte de gestion établi par la trésorerie de Pierre-Buffière.

Comptes administratifs du budget communal	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	745 146,80 €	903 906,90 €	596 689,79 €	338 376,28 €

Le résultat d'exploitation du budget communal 158 760,10 € sera affecté lors du vote du budget.

⇒ Vote : 14 voix pour (Mme la Maire ne prend part au vote)

DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DES CONTRATS TERRITORIAUX DEPARTEMENTAUX

Dépôt de 3 dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental :

Rénovation du clocher de l'église en bardeaux de châtaignier

Coût : 83 000 € HT

Subvention sollicitée : 24 900 € (30%)

Rénovation énergétique du bâtiment communal de l'agence postale communale et de la bibliothèque

Coût : 80 520 € HT (changement des menuiseries extérieures, isolation du bâtiment par l'extérieur, étanchéité du toit terrasse)

Subvention sollicitée : 16 104 € (20%)

Mises aux normes électriques de la mairie

Coût : 11 500 € HT

Subvention sollicitée : 2 300 € (20%)

⇒ Vote : 15 voix pour

MODIFICATION DU CIRCUIT DE RANDONNÉE DU SENTIER DE L'ETANG DES LANDES – APPROBATION DE LA MODIFICATION D'INSCRIPTION AU PDIPR

Le Sentier du Menhir ne traversera plus le village du Népoulaud. Au lieu d'entrer dans le village du Népoulaud, on continue sur la VC28, puis on prend le premier chemin sur la droite, avant Maison Seule, et on rattrape l'itinéraire vers le Petit Bois.

⇒ Vote : 15 voix pour

DENOMINATION DES VOIES DE LA COMMUNE

Deux modifications à apporter à la délibération prise lors de la séance du 25 septembre 2019 :

- Il faut remplacer «Route du Creu Rivailhon» par «Route du Cros Rivailhon»
- L'Allée de Marzac commence de la D19 jusqu'à la parcelle B20 et le chemin de la Roffie Haute débute de la parcelle B20 jusqu'à la parcelle B16.

⇒ Vote : 15 voix pour

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE LA COMPETENCE TRANSPORTS SCOLAIRES EN HAUTE-VIENNE

Modifications dans la tarification des transports scolaires : la tranche quotient familial n°2 passe de 50 € à 51 €, la tranche quotient familial n°3 passe de 80 € à 81 €, la tranche quotient familial n°4 passe de 115 € à 114 €.

⇒ Vote : 15 voix pour

PRESCRIPTION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

La révision du PLU est devenue obligatoire pour qu'il s'adapte, notamment, à l'évolution des règles d'urbanisme, aux nouveaux matériaux de construction et permette de répondre aux contraintes actuelles.

⇒ Vote : 15 voix pour

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

L'organisation du temps scolaire est arrêtée pour 3 ans. La décision date de 2018, nous devons nous repositionner cette année. Le conseil municipal décide d'attendre l'avis du conseil d'école, mais ne souhaite pas demander une dérogation à l'organisation actuelle sur 4.5 jours.

⇒ Vote : 15 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

- Commémoration du 19 mars à 17H : vu le contexte sanitaire, cérémonie en comité restreint.
- Commission des affaires scolaires : réunion le 24 mars à 20H30.
- Commission des finances : réunion le 7 avril à 20H30.
- Adressage : le retrait des numéros et du certificat d'adressage à la mairie commencera fin mars.
- Fête de la Fraternité : si le contexte sanitaire le permet, une nouvelle édition pourrait avoir lieu en juin.
- Centre de vaccinations : des séances de vaccinations ont lieu tous les mardis après-midi à la salle des fêtes. Elles concernent pour le moment les personnes de plus de 75 ans de Saint-Paul et des communes limitrophes, qui s'inscrivent auprès de leur mairie.

COMPTE RENDU DU 15 AVRIL 2021

GROSSES REPARATIONS SUR VOIES COMMUNALES : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Après analyse par l'ATEC des offres reçues, le marché est attribué à l'entreprise PIJASSOU, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 59 952 € HT.

⇒ Vote : 15 voix pour

Les séances du conseil municipal du 1^{er} semestre

COMPTE RENDU DU 15 AVRIL 2021 (suite)

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Madame la Maire propose au conseil municipal l'affectation suivante pour le résultat d'exploitation 2020 : 215 751,51 € à la section d'investissement pour combler le déficit d'investissement N-1 et 205 998,65 € à la section de fonctionnement.

⇒ Vote : 15 voix pour

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

La réforme de la fiscalité locale a supprimé la taxe d'habitation sur les résidences principales. Seuls doivent donc être votés dorénavant les taux liés au foncier bâti et au foncier non bâti. Taux 2021 : FONCIER BATI : 38,38 % FONCIER NON BATI : 76,20 %

⇒ Vote : 15 voix pour

DUREE AMORTISSEMENTS

Il est nécessaire d'amortir les dépenses 2020 inscrites au chapitre 20 de la section d'investissement. Madame la Maire propose d'amortir sur 10 ans les travaux sur les réseaux dans le cadre du PUP du Tralor et la subvention versée à l'ODHAC pour la construction des logements adaptés.

⇒ Vote : 15 voix pour

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Même si de nombreuses manifestations ont été annulées, et s'il est difficile d'avoir une vision sur les mois à venir, il est proposé de maintenir les subventions de fonctionnement, sur les mêmes bases que les années précédentes. (voir pages budget)

⇒ Vote : 15 voix pour

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2021

Madame la Maire présente le budget principal qui s'équilibre à 1 058 568,65 € en section de fonctionnement et à 778 859,51 € en section d'investissement.

⇒ Vote : 15 voix pour

VENTE D'UN BIEN DE SECTION A ALLIER

Suite à la délibération du 19 novembre 2020 autorisant la procédure de vente à Monsieur Jacques MOSNIER-THOUMAS des parcelles cadastrées E77 d'une superficie de 3430 m² et E78 d'une superficie de 1270 m², la consultation des électeurs de la section a été organisée. Résultat du vote : Inscrits : 9 Votants : Exprimés : 8 (Oui : 6 Non : 2 Nuls : 0). Une attention particulière sera portée à la rédaction de l'acte notarié concernant l'accès pour les deux riverains à l'eau de la source située sur la parcelle E77.

⇒ Vote : 13 voix pour et 2 abstentions

ACHAT D'UNE BANDE DE TERRAIN POUR LA CRÉATION D'UN CHEMIN DE RANDONNÉE

Le Pays Monts et Barrages en partenariat avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre étudie la mise en place d'une offre de randonnée itinérante sur le territoire sous la forme d'un GR de Pays. Pour réaliser ce projet et obtenir l'appellation «GR de Pays», la totalité des chemins doit être classée en domaine public. Le tracé prévu relie les villages de Beaumont et de la Petite Gardelle, mais une petite portion est privée.

Madame la Maire a donc contacté le propriétaire de la parcelle cadastrée D 764, au village de Beaumont, qui accepte de vendre une bande de terrain au prix de 0,35 € le m². Les frais de notaire et de bornage seront pris en charge par la commune.

⇒ Vote : 15 voix pour

DEMANDE DE SUBVENTION CTD POUR L'ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN POUR LA CONTINUITÉ D'UN CHEMIN DE RANDONNÉE

Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des CTD, relative aux frais engagés pour l'acquisition d'une bande de terrain pour la continuité d'un chemin de randonnée, qui sera inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée). A ce jour seuls sont connus les frais de géomètre qui s'élèvent à 948 € TTC. Se rajouteront les frais de notaire (devis de 170 €).

⇒ Vote : 15 voix pour

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES CONTROLES DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS PUBLICS

Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes de la communauté de communes de Noblat pour le marché public de service relatif aux vérifications périodiques, techniques, et aux missions de contrôles des bâtiments publics.

⇒ Vote : 15 voix pour

MOTION CONTRE LE PROJET HERCULE DE RESTRUCTURATION DU GROUPE EDF

Madame la Maire présente le projet « Hercule » qui prévoit la restructuration du groupe Electricité de France (EDF) qui se traduit par la scission en 3 entités du groupe Electricité de France (EDF) :

➤ EDF BLEU : une entreprise à 100% publique dirigeant les centrales nucléaires et le réseau de transport.

➤ EDF VERT : une entreprise publique dirigeant les activités commerciales, la distribution d'électricité et les énergies renouvelables ; cotée en bourse, elle attirerait les investisseurs privés ;

➤ EDF AZUR : une entreprise 100% publique dirigeant les activités hydroélectriques.

Lecture est faite de la motion adoptée par le SEHV, qui pointe une mise en péril du service public de l'énergie et une communication très trouble autour du projet, sans concertation avec les acteurs de l'énergie.

Madame la Maire propose au conseil municipal d'adopter la motion du SEHV, afin de notifier son désaccord sur ce projet de restructuration.

⇒ Vote : 14 voix pour et 1 abstention

QUESTIONS DIVERSES

- Commémoration du 25 avril à 11H aux stèles du camp : toujours en comité restreint. Un membre de l'AFMD sera présent.
- Vaccination : les personnes de plus de 75 ans sont quasiment toutes vaccinées. Madame la Maire a contacté l'ARS pour que le centre de vaccinations délocalisé à Saint-Paul reste ouvert pour les nouvelles tranches d'âge.

Les séances du conseil municipal du 1^{er} semestre

- Ateliers numériques : en partenariat avec l'association l'Escalier de Saint-Léonard, mise en place d'ateliers numériques à Saint-Paul à raison de 2 heures par semaine. Ce sont des ateliers d'approche numérique qui seront ouverts aux personnes désireuses de s'initier ou de se perfectionner. Les ateliers se dérouleront par groupe de 6. Le matériel sera fourni. Le coût de ces ateliers est pris en charge par le programme LEADER.
- Travaux du clocher de l'église : l'échafaudage sera posé à partir de la 1^{ère} semaine de mai. Les travaux débuteront le 17 mai 2021. Fin prévue pour le 31 juillet.

COMPTE RENDU DU 8 JUIN 2021

ADRESSAGE

Dénomination d'une nouvelle voie : l'«impasse des Pinsons» à la Tuilerie d'Arfeuille

⇒ Vote : 15 voix pour

RGPD – CONTRAT DE MISSION DE DÉLEGUÉ

Pour la mise en œuvre du Règlement Général européen de Protection des Données, la Communauté de communes de Noblat a engagé une démarche de consultation auprès de plusieurs cabinets, afin de diminuer les coûts. Il est proposé aux communes intéressées de souscrire avec la société GAIA pour une durée de 4 ans.

Coût pour Saint-Paul :

- 618 € HT pour la mise en place de la conformité RGPD ;
- 325 € HT pour le suivi, l'assistance et le contrôle les années suivantes.

⇒ Vote : 15 voix pour

DISSOLUTION DU CCAS

Les CCAS sont facultatifs désormais dans les communes de moins de 1 500 habitants. Le CCAS ne s'est pas réuni depuis plusieurs années, c'est la commission des affaires sociales qui joue son rôle. Pour éviter également de devoir mettre en place un second contrat RGPD pour cette entité, il est proposé de dissoudre le CCAS.

⇒ Vote : 15 voix pour

MÉDIATION NUMÉRIQUE – CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE FRAIS

Dans le cadre du plan de relance, la Communauté de communes de Noblat recrute deux conseillers numériques, pour assurer la médiation numérique sur l'ensemble de l'Intercommunalité de Noblat. En concertation avec «L'Escalier», ces conseillers numériques vont intervenir, à la demande des communes, dans des salles municipales. Le coût salarial des conseillers numériques et les frais généraux (PC, fournitures administratives...) sont pris en charge par la Communauté de Communes. Les communes, quant à elles, supporteront leurs frais de déplacement, ainsi que les éventuels frais (matériel, abonnement...) qui pourraient être engagés.

⇒ Vote : 15 voix pour

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Présentation de plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 678,16 € réparties sur 9 titres de recettes émis entre 2018 et 2020 sur le budget

principal. Il s'agit de recettes qui n'ont pas été recouvrées (transport scolaire, cantine, location de la salle des fêtes...) Le fait de valider ces admissions en non-valeur ne dispense pas le receveur municipal de continuer les poursuites.

⇒ Vote : 15 voix pour

COTISATION SIPRAD 2021

La cotisation reste identique à celle de l'an passé, à hauteur de 458,15 €. 13 personnes sur Saint-Paul bénéficient du service de portage des repas à domicile, qui s'étend sur les «cantons» de Pierre-Buffière et de Saint-Germain-les Belles.

⇒ Vote : 15 voix pour

DEMANDE DES CHASSEURS

La Communauté de communes de Noblat a reçu le président de la Fédération Départementale de chasse qui a présenté la volonté de mettre en place des bacs fermés pour déposer les viscères des animaux tués, et d'en assurer la collecte via une société d'équarrissage. Les bacs seraient financés par l'Etat et la Région et le président propose à la Communauté de communes d'assurer le financement de la collecte à raison d'environ 3 500 € par an. Le bureau communautaire a refusé ce financement. La question se pose d'un éventuel financement par les communes pour leurs ACCA.

⇒ Vote : 8 voix contre et 7 abstentions

Le conseil municipal de Saint-Paul ne souhaite pas s'engager sur la gestion et le financement de la collecte et des matériels associés, et demande d'avoir des éléments financiers plus précis.

QUESTIONS DIVERSES

- Direction de l'école de Saint-Paul : Monsieur Cédric PUSSET est nommé sur le poste de directeur de l'école de Saint-Paul à compter de la rentrée de septembre 2021.
- Label villes et villages étoilés : La commune de Saint-Paul a reçu le label « Villes et Villages étoilés » avec 3 étoiles, décerné par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN).
- Commémoration de l'appel du 18 juin : La cérémonie aura lieu le 18 juin à 18h au monument aux morts.
- Commission des affaires sociales : elle se réunira prochainement pour savoir notamment comment réorganiser les après-midi «Tisane» dès le mois de juillet.
- ADPAD : Les ateliers vont reprendre à compter du 16 juin.
- Organisation des permanences des bureaux de vote des 20 et 27 juin.



Municipalité

Budget primitif 2021

Le budget primitif de la commune a été présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 15 avril 2021. Le budget présenté ci-dessous a été adopté à l'unanimité.

Les subventions aux associations

Le Conseil Municipal a fait le choix de voter les subventions aux associations sans tenir compte de la situation sanitaire encore incertaine. De plus, toutes les associations doivent faire face à des charges fixes et il est important de soutenir leur investissement dans le développement des activités de la commune.

Afin de gérer les demandes de subventions en toute équité, un document unique sera fourni aux associations pour formuler leur demande de subvention en 2022.

NB : Les adhésions à l'association des maires ruraux et à l'association des maires et élus de la Haute-Vienne sont à présent intégrées au budget et ne sont plus comptabilisées dans les subventions.

NOMS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS	MONTANT ATTRIBUÉ
ASSOCIATIONS COMMUNALES	
A Fleur de Pierre	150,00 €
AAPPMA La Roselle	150,00 €
ACCA de Saint-Paul	150,00 €
Amicale Saint-Louis	150,00 €
Association des commerçants de Saint-Paul	150,00 €
La Marelle	300,00 €
La Pétanque Saint-Pauloise	150,00 €
Le Patch Paulois	150,00 €
Parar lo lop	150,00 €
Saint-Paul Anes	150,00 €
Saint-Paul Gym	150,00 €
Saint-Paul Rando	150,00 €
ASSOCIATIONS À CARACTÈRE SOCIAL	
FNATH	100,00 €
Secours Populaire	200,00 €

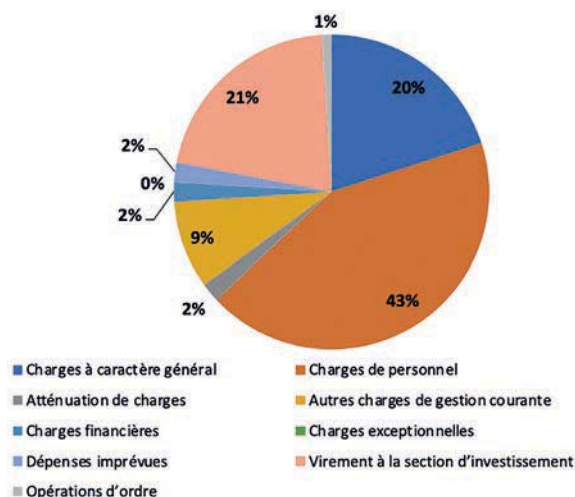
NOMS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS	MONTANT ATTRIBUÉ
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	
AFMD (Amis de la Fondation en mémoire de la déportation)	100 €
Foot Sud	300 €
FNACA	150 €
GVA Pierre-Buffière	150 €
GVA Féminin	150 €
Foyer rural de Saint-Léonard	150 €
Foyer culturel de Feytiat (sous réserve de l'organisation de la N3L)	300 €
Syndicat d'élevage du canton de Pierre-Buffière	150 €
ADHÉSION ORGANISMES	
APMAC	100 €

Section de Fonctionnement

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 058 568,65 €.

DÉPENSES

CHAP.	LIBELLÉ	MONTANT
011	Charges à caractère général	214 247,00 €
012	Charges de personnel	458 171,00 €
014	Atténuation de charges	7 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	97 352,00 €
66	Charges financières	22 910,00 €
67	Charges exceptionnelles	350,00 €
022	Dépenses imprévues	25 371,65 €
023	Virement à la section d'investissement	225 000,00 €
040	Opérations d'ordre : dotations aux amortissements	8 167,00 €
TOTAL		1 058 568,65 €



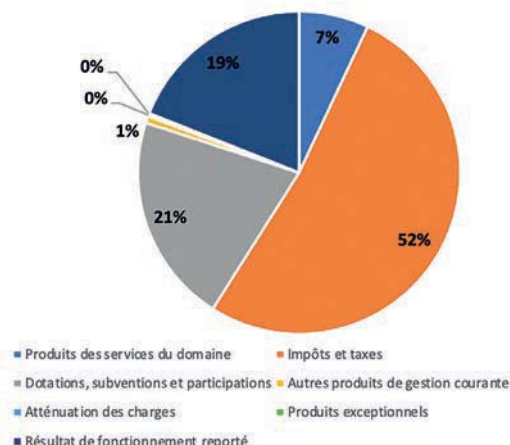
Municipalité

Section de Fonctionnement

RECETTES

Le tableau ci-dessous résume les principaux postes qui composent les recettes de fonctionnement :

CHAP.	LIBELLÉ	MONTANT
70	Produits des services du domaine (cantine, garderie...)	60 465,00 €
71	Impôts et taxes	555 652,00 €
74	Dotations, subventions et participations	226 273,00 €
75	Autres produits de gestion courante	8 050,00 €
013	Atténuation des charges	2 000,00 €
77	Produits exceptionnels	130,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	205 998,65 €
TOTAL		1 058 568,65 €



Section d'investissement

LES DÉPENSES

CHAP. BUDG.	LIBELLÉ	MONTANT
RESTES À RÉALISER 2020		
21	2151 - Voirie – solde programme 2020 + ATEC 2019 et 2020	27 148,00 €
TOTAL CHAPITRE 21		27 148,00 €
23	2313 - Boucherie / Salon d'esthétique	41 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 23		41 000,00 €
BUDGET PRIMITIF 2021		
16	1641 - Emprunts (remboursement du capital)	77 620,00 €
TOTAL CHAPITRE 16		77 620,00 €
21	2111 - Achat d'une parcelle à Beaumont pour créer un chemin	1 400,00 €
	2128 - Végétalisation du cimetière	47 920,00 €
	21318 - Eglise : réfection du clocher	99 272,00 €
	21318 - Rénovation énergétique du bâtiment Agence Postale	87 768,00 €
	21318 - Installation d'une ventilation au logement communal	1 284,00 €
	21318 - Travaux électricité à la salle des associations	616,00 €
	21318 - Travaux électricité à l'étage de la grange communale	1 364,00 €
	21318 - Pose de piques anti pigeons sur la grange communale	1 590,00 €
	21311 - Travaux de mise aux normes de l'électricité à la mairie	15 000,00 €
	2151 - Travaux de voirie programme 2021 (Travaux + ATEC)	73 910,00 €
	2151 - Commande supplémentaire de plaques de rue et numéros	1 189,00 €
	2151 - Panneaux routiers	4 000,00 €
	2183 - Matériel informatique pour l'école	4 795,00 €
	2183 - Matériel informatique Mairie	360,00 €
	2188 - Standard téléphonique Mairie	5 000,00 €
	2184 - Mobilier divers	1 500,00 €
	2188 - Hors programme	8 653,00 €
TOTAL CHAPITRE 21		356 621,00 €
28	20422 - Subventions OPAH	14 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 28		14 000,00 €
041	2132- Etude boucherie (transfert immobilisation)	1 400,00 €
TOTAL CHAPITRE 041		1 400,00 €
45	45416 Raccordement maison	1 243,00 €
TOTAL CHAPITRE 45		1 243,00 €
001	Solde d'exécution cumulé	258 313,51 €
TOTAL GÉNÉRAL		778 859,51 €

LES RECETTES

CHAP. BUDG.	LIBELLÉ	MONTANT
RESTES À RÉALISER 2020		
13	1321- Boucherie : subventions Etat (DSIL et DETR)	68 800,00 €
	1322- Boucherie : subvention Région Nouvelle Aquitaine	20 910,00 €
	1322- Boucherie : subvention Département	21 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 13		110 710,00 €
BUDGET PRIMITIF 2021		
10	1068 - Couverture du besoin de financement section investissement	215 751,51 €
	10222 - Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)	30 265,00 €
	10223 - Taxe Locale d'Equipement	4 414,00 €
TOTAL CHAPITRE 10		250 430,51 €
13	1323 - Solde de la subvention du Département sur les travaux de voirie (GRVC) 2020	7 848,00 €
	1323 - Subvention Département GRVC 2021 (40%)	23 980,00 €
	1323 - Subvention Département clocher de l'église (30%)	24 817,00 €
	1321 - Subvention Etat : Equipement informatique école (50 %)	2 277,00 €
	1321 - Subvention Etat (DSIL et DETR) clocher de l'église	41 363,00 €
	1321 - Subvention Etat (DSIL et DETR) Rénovation énergétique du bâtiment de l'agence postale	36 570,00 €
	1328 - Subvention LEADER (Europe) travaux sur l'étang communal	8 504,00 €
1328 - Subvention LEADER Matériel zéro pesticide	4 604,00 €	
1328 - Subvention LEADER Végétalisation du cimetière	31 946,00 €	
TOTAL CHAPITRE 13		181 909,00 €
45	4542 - Remboursement travaux de raccordement	1 243,00 €
TOTAL CHAPITRE 45		1 243,00 €
28	2804411 - Amortissements travaux ilot sécuritaire RD 12	4 377,00 €
	28041512 - Amortissement PUP	3 060,00 €
	2804172 - Amortissement subvention ODHAC	730,00 €
TOTAL CHAPITRE 28		8 167,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	225 000,00 €
041	2031 - Etude Boucherie (transfert immobilisation)	1 400,00 €
TOTAL GÉNÉRAL		778 859,51 €

Les Elections

Elections départementales et régionales

Elles auraient dû se dérouler au mois de mars, et se sont finalement tenues 3 mois plus tard, les 20 et 27 juin 2021.

L'organisation de deux scrutins simultanés requiert la présence de plus de personnes, aussi bien pour la tenue des bureaux, que pour le dépouillement.

Pour le 1er tour, nous avons été bien secondés par des « anciens », venus reprendre du service pour que ces élections puissent se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

Pour le 2^{ème} tour, ce sont des jeunes qui nous ont sollicités pour savoir s'ils pouvaient « aider ». C'est ainsi que Marie, Perrine et Thomas, tous de la promo 2002, qui ont voté l'an dernier pour la première fois, se sont retrouvés assesseurs ou scrutateurs : tenir l'urne, vérifier les inscriptions, ouvrir les enveloppes, pointer les résultats... Ils ont découvert le fonctionnement d'un bureau de vote.

L'ensemble du conseil municipal les remercie ici une nouvelle fois et les félicite pour cet engagement citoyen.

On pourrait également décerner la palme du civisme à la commune, car même si on ne peut pas se satisfaire d'un taux d'abstention supérieur à 50 %, c'est à Saint-Paul qu'on a enregistré la plus forte participation du canton, avec un taux de 47,47 % au second tour.



Elections départementales Canton de Condat-sur-Vienne

Inscrits: 967	Votants: 459	Blancs: 19	Nuls: 20	Suffrages exprimés: 420
Annick MORIZIO / Jean-Louis NOUHAUD [La Haute-Vienne Unie]			314 voix	74,76 %
Christelle ARICO / Cédric ENGUEHARD [En avant la Haute-Vienne]			106 voix	25,24 %

Annick MORIZIO et **Jean-Louis NOUHAUD** sont élus avec **67,83 %** des voix sur l'ensemble du canton.

Elections régionales Nouvelle Aquitaine

Résultats de la commune de Saint-Paul

Inscrits: 967	Votants: 457	Blancs: 13	Nuls: 22	Suffrages exprimés: 432
Alain ROUSSET Union de Gauche			207 voix	47,92 %
Edwige DIAZ Rassemblement National			66 voix	15,28 %
Nicolas FLORIAN Union de la Droite et du Centre			65 voix	15,05 %
Nicolas THIERRY Écologie Les Verts			55 voix	12,73 %
Geneviève DARRIEUSSECQ Union LREM			39 voix	9,03 %

Répartitions des sièges au Conseil Régional

	Nombre de sièges	% des voix
Alain ROUSSET Union de Gauche	101	39,51
Edwige DIAZ Rassemblement National	26	19,11
Nicolas FLORIAN Union de la Droite et du Centre	19	14,19
Nicolas THIERRY Écologie Les Verts	19	14,19
Geneviève DARRIEUSSECQ Union LREM	18	13,01

La fibre: où en est-on ?

La pandémie de coronavirus et ses conséquences (confinement, difficultés économiques pour les entreprises et protocole sanitaire pour les ouvriers) ont provoqué un peu de retard dans les travaux de déploiement, qui sont actuellement en cours sur plusieurs communes.

Le déploiement se fait en suivant les réseaux Orange existants (en aérien ou enfoui suivant le cas). Il faut parfois cependant implanter de nouveaux poteaux, lorsque la fibre ne peut être enterrée car les câbles Orange sont en pleine terre sans fourreau.

Les travaux ont été phasés en 4 tranches : la phase pilote est déjà ouverte à la commercialisation : elle concerne le Sud Saint-Léonard et le Sud Royères.

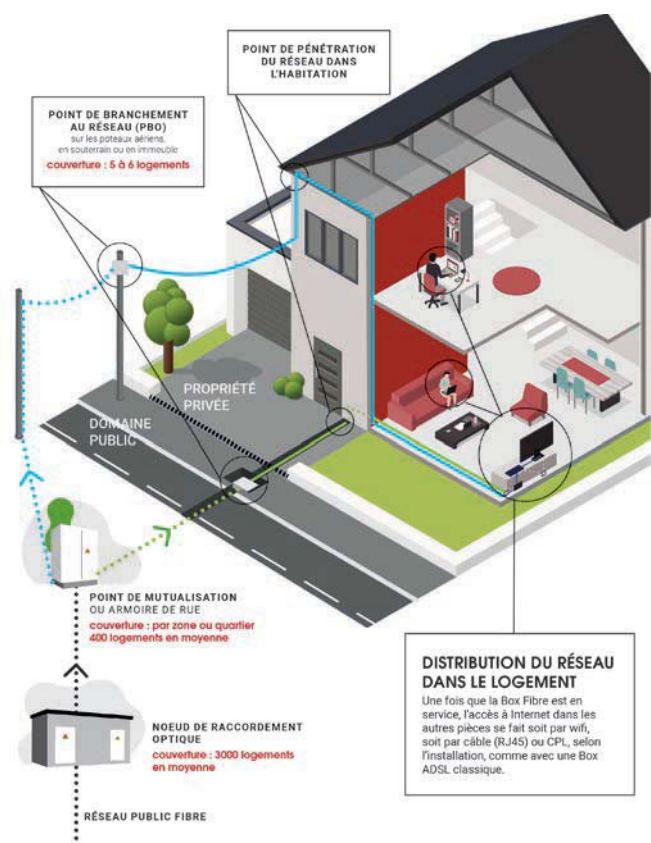
Les travaux concernent actuellement le Jalon 1 du déploiement, dont Saint-Paul fait partie.

L'ouverture à la commercialisation devrait se faire au 3ème trimestre de cette année pour la partie ouest de la commune, au 4ème trimestre pour la partie est. **A la fin de l'année 2021, tous les Saint-Paulois seront éligibles à un raccordement au Très Haut Débit par la fibre optique.**

Qui fait quoi dans le déploiement de la Fibre ?

- La commune facilite le déploiement (connaissance du terrain, adressage, autorisations de travaux, positionnement des points de mutualisation, anticipation du déploiement dans les zones constructibles...),
- La communauté de communes de Noblat participe au financement (704 000 euros de fonds propres pour la fibre sur les 12 communes du territoire). Le département de la Haute-Vienne, la région Nouvelle-Aquitaine, l'Etat, l'Europe participent également au financement.
- Le syndicat DORSAL coordonne le montage financier, conçoit le réseau et définit avec les communautés de communes le calendrier de déploiement.
- AXIONE Limousin assure la construction et le fonctionnement du réseau.
- Nouvelle-Aquitaine THD commercialise les prises aux opérateurs fournisseurs d'accès à internet.
- Les Opérateurs fournisseurs d'accès à internet utilisent le réseau public de Fibre jusque chez l'abonné pour proposer leurs services aux particuliers, aux entreprises et aux services publics.

Pour connaître votre éligibilité à la fibre et la liste des opérateurs qui proposent leurs offres : nathd.fr



Effacement des réseaux à Beaumont



Cette opération sous maîtrise d'ouvrage du SEHV vise à supprimer les réseaux aériens électriques, téléphoniques, de fibre optique et d'éclairage public en les enfouissant.

Les travaux devraient avoir lieu au deuxième semestre 2022. La commune prendra à sa charge le coût et la pose des candélabres dont l'organisation sera revue. Après la suppression de ces disgracieux fils aériens, le village bénéficiera de travaux de réfection de sa voirie.

Eglise



Les travaux de restauration du clocher de l'église sont en cours.

Il s'agit de remplacer l'ensemble du bardage en châtaignier du clocher et d'installer un grillage anti-volatiles.

Les travaux sont effectués par l'entreprise Martinet d'Azerables en Creuse.

Les bardeaux de châtaignier du Limousin sont également fabriqués en Creuse à Bénévent-l'Abbaye par l'entreprise Richard.

Le coût des travaux est de 84 000 € HT.

La mairie de Saint-Paul a choisi de faire appel au savoir-faire de la Fondation du Patrimoine pour lancer un appel aux dons ouvert à tous. Particulier, entreprise, association peuvent ainsi devenir acteurs de ce projet de sauvegarde.

Pour faire un don :

- Par chèque : le libeller «Fondation du patrimoine - Clocher de Saint-Paul» et l'envoyer au : 80, avenue Baudin, 87000 Limoges. La Fondation du patrimoine fera parvenir à chaque donateur un reçu fiscal. Vous pouvez aussi déposer vos chèques en mairie.

- Directement en ligne : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/clocher-saint-paul>

Vos dons sont déductibles des impôts : la réduction d'impôts est de 66 % du don pour un particulier et de 60 % du don pour une entreprise.

Ecole

Un portail d'accès pour les services techniques et les services de secours a été installé en haut du Chemin de la Source, au niveau du bâtiment des primaires. Les travaux ont été réalisés par les agents communaux.



Dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) de l'école, un passage sécurisé a été créé afin de permettre l'évacuation du site par les enfants et le personnel en cas d'intrusion.

Panneau Lumineux



Le panneau lumineux acquis en 2010 était de plus en plus dégradé. Il fallait procéder à son remplacement. Le choix a été fait de prendre un panneau en location, maintenance incluse.

Ce panneau, plus moderne, offre la possibilité d'avoir les informations en temps réel sur l'application mobile «CityAll» que chaque habitant peut télécharger gratuitement sur son téléphone portable (Google Play ou App Store).

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Evénements

Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !

Téléchargez gratuitement CityAll puis sélectionnez votre ville

Programme de voirie 2021



Les travaux concernent cette année quatre secteurs :

- Réalisation de la fin du programme 2020 du secteur des Rouchilloux, qui n'avait pas pu être fait en raison du planning des travaux sur le réseau d'adduction d'eau potable, contraint par la crise sanitaire.
- Reprofilage et couche d'étanchéité sur les routes de la Boissière Bas et du Moulin à Tan.
- Evacuation des eaux de pluie, captage de source, reprofilage, enrobés à chaud et remise en peinture de la signalisation horizontale sur la partie de la rue du 11 novembre longeant le cimetière, ainsi que les deux entrées du lotissement du Tralor.

Les marquages de sécurité (bandes stop, passages piétons...) seront refaits dans la totalité du bourg à la fin des travaux de voirie.

Radars

Des radars pédagogiques ont été installés sur l'Avenue de Limoges au carrefour avec la rue d'Artrat ainsi que sur la rue Georges Fourest. Ce dispositif a pour but de nous rappeler la règle de circulation cohérente par rapport aux risques locaux. Il nous permet d'adapter notre comportement en respectant les limitations de vitesse, et participe également à combattre notre baisse de vigilance au volant.



Signalisation verticale

Comme les années précédentes, la mise en place et le remplacement d'une partie des panneaux de signalisation manquants, usagés ou détériorés ont été effectués et se poursuivront sur le deuxième semestre 2021. Ces travaux sont réalisés par les agents communaux.

Pont De L'Âme de l'Âne



À la demande de la municipalité, un diagnostic du pont de l'Âme de l'Âne a été réalisé par le responsable du Bureau des Ouvrages d'art de la Direction Interdépartementale des Routes Centre Ouest (DIRCO). Le rapport indique que l'ouvrage montre un «niveau de fatigue ne lui permettant plus d'accepter de gros tonnages». Il a donc été convenu, dans un premier temps, de limiter son tonnage à **12 tonnes** afin de ne pas trop perturber l'activité agricole.



Cette mesure sera effective courant du mois d'août. Merci à tous de respecter cette nouvelle limitation, il en va de la pérennité de l'ouvrage.

Cimetière: végétalisation et entretien



État de la pousse de la végétation 3 mois après le test d'hydromulching

La réflexion sur la végétalisation du cimetière se poursuit ; plusieurs pistes ont été envisagées, le test d'ensemencement par hydromulching à l'automne dernier a été concluant. Cette technique a un coût, mais les travaux sont éligibles à une subvention européenne de 80 % dans le cadre du programme LEADER. En parallèle, la plantation par les agents communaux de vivaces dans les espaces inter-tombes se poursuit.

Dans cette période de transition, le chantier d'insertion du RIS, qui a pour vocation de favoriser le développement et l'emploi local et de l'économie de proximité avec une attention aux personnes en situation précaire, a été de nouveau sollicité. Une première intervention a eu lieu en mars, une autre fin juillet. Ils interviendront également comme les années précédentes avant la Toussaint.



Faucardage des roseaux de la station d'épuration

Le faucardage des stations d'épuration par filtres plantés de roseaux consiste à couper les roseaux fanés, à environ 30/40 cm au-dessus du sol et à les extraire des filtres. Le but est d'éviter l'accumulation des roseaux et de réduire ainsi l'épaisseur de boue à la surface des filtres.

Cette opération est réalisée par les services techniques tous les ans à la sortie de l'hiver. Elle n'avait pas pu se faire l'année passée en raison du confinement. La tâche était donc ardue cette année, avec la présence en grand nombre de plantes parasites, notamment d'orties.

Afin de réduire la pénibilité de la tâche et d'économiser du temps, il a été décidé de solliciter l'intervention du chantier d'insertion du RIS. Les travaux ont ainsi été réalisés par une équipe de six hommes, en soutien à nos deux agents, sur une période de 7 jours.



Travaux SIAEP



Une nouvelle tranche de travaux de renouvellement des canalisations a lieu sur la commune de Saint-Paul depuis le mois de mai 2021. Ils s'étaleront successivement jusqu'à l'automne et concernent les secteurs suivants :

- La Briderie.
- La Pomélie.
- Nontyon.
- Fondadouze.



Mise en place d'une conduite d'eau en direction de Nontyon

Ces travaux du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) des Allois sont réalisés par l'entreprise SADE. Il s'agit de remplacer des conduites afin de garantir la qualité de l'eau distribuée. A cette occasion les compteurs des particuliers sont ramenés en bordure du domaine public afin de faciliter l'accès et les interventions éventuelles.

Le montant total des marchés (qui comprend également une opération similaire au lieu-dit «Le Crocq» sur la commune de la Geneytouse) s'établit à 523 268,00€ HT.

En fin d'année, c'est la conduite le long de la rue Georges Fourest, jusqu'à Trentalaud, qui sera remplacée à cause de ses nombreuses fuites.



Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) que vous payez à la Communauté de Communes de Noblat finance la **totalité des opérations de collectes** (bacs poubelles, éco-points et déchèteries) **et d'élimination de vos déchets**, à savoir :

- ✓ La collecte et l'évacuation, des ordures ménagères résiduelles et des encombrants, qui sont réalisées directement par la Communauté de Communes de Noblat,
- ✓ Le traitement des ordures ménagères à l'incinérateur de Limoges, géré par le SYDED
- ✓ La collecte et le traitement des déchets déposés, par apport volontaire, en déchèterie et aux éco-points qui sont gérés par le SYDED.

Le service est un service public industriel et commercial (SPIC). La loi impose donc :

- **L'obligation absolue d'avoir un budget indépendant.**
- **L'obligation d'équilibrer ce budget annexe par ses ressources propres** : la somme des dépenses (collectes et traitements des déchets, et actions de prévention) doit donc être égale à la somme des recettes (les redevances).

Lorsque le produit global de redevance est supérieur ou égal à l'ensemble des dépenses, cela permet de garantir le service, éventuellement de réaliser de nouveaux investissements, sans augmenter la redevance. C'est la situation qui s'est déroulée du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2014, période pendant laquelle la redevance n'a pas augmenté d'un euro.

Par contre, lorsque le produit global de redevance est inférieur à l'ensemble des dépenses, la collectivité est dans l'obligation d'augmenter la redevance afin de rééquilibrer les comptes, qui ne peuvent pas être déficitaires.

Les dépenses ont augmenté ces dernières années.

Les coûts propres à la Communauté de communes sont les suivants :

- **Les remboursements des emprunts** : principalement au cours de ces dernières années les bennes à ordures ménagères.
- **Les pertes sur créances** : recettes perdues en raison de factures de REOM non payées (décès, déménagement, faillite...).
- **Les fournitures courantes et services** : carburant (en moyenne 55000 € par an), **les contrats de prestation de service** (location / maintenance des bacs de collecte, collecte des encombrants... pour une moyenne de 65000 € par an), **entretien des bennes** (en moyenne 56000 € / an).
- **Les investissements** : achat de petits matériels (compresseur, nettoyeur haute pression...) et acquisition de bennes. Comme en 2014 et 2018, nous avons remplacé une benne fin 2020 provoquant l'augmentation du montant des investissements en 2021. Signalons qu'en 2014 et 2018, le coût unitaire d'une benne était d'environ 175 000 €. En 2021, l'investissement est de l'ordre de 195 000 €. Toutes ces dépenses sont financées par des emprunts.
- **Les ressources humaines** sont celles affectées à la collecte quotidienne des déchets et à la gestion administrative du service. Les coûts sont maîtrisés, malgré la perte de subventions (fin des emplois aidés,...) grâce au non-remplacement de départs à la retraite, qui impose des conditions plus pénibles de travail aux agents restants.

Les coûts liés aux compétences transférées au SYDED :

- **Le traitement des ordures ménagères** à l'incinérateur de Limoges.
- **La collecte et le traitement des déchets recyclables** déposés dans les éco-points.
- **La gestion des déchèteries.**
- **L'enfouissement des déchets non dangereux** au centre Alvéol.
- **Les missions de prévention** (compostage, broyage...) **et de communication.**

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) s'applique pour chaque tonne incinérée ou enfouie ; elle est en 2021 de 30 € la tonne pour l'enfouissement, elle passera à 65 € en 2025. Pour l'incinération, la taxe passe de 14 € en 2021 à 25 € en 2025. Cette taxe alourdit considérablement le coût du traitement.

Année	Coût incinération	Poids incinéré	Coût autres missions SYDED (dont gestion des déchèteries à partir de 2020)	Coût total pour la communauté de communes
2013	294 598,27 €	2 735,36 Tonnes	229 443,00 €	524 041,27 €
2014	302 748,99 €	2 742,54 Tonnes	237 416,00 €	540 164,99 €
2015	324 888,37 €	2 671,34 Tonnes	255 693,00 €	580 581,37 €
2016	322 720,83 €	2 557,42 Tonnes	265 104,00 €	587 824,83 €
2017	331 422,37 €	2 587,62 Tonnes	270 621,00 €	602 043,37 €
2018	294 697,85 €	2 562,59 Tonnes	314 893,00 €	609 590,85 €
2019	282 158,25 €	2 453,55 Tonnes	322 977,00 €	605 135,25 €
2020	296 376,00 €	2 469,80 Tonnes	423 663,00 €	720 039,00 €

Si le SYDED assure la gestion des déchèteries, c'est aux Communautés de Communes de financer les investissements nécessaires à l'évolution des déchèteries qui ne répondent plus complètement aux besoins des usagers ou aux nouvelles normes. Celle de Saint-Léonard de Noblat a aujourd'hui plus de 15 ans et nécessite d'importantes évolutions. Celle de Saint-Paul doit également subir d'importantes travaux.

Compte tenu des fortes évolutions de certains coûts et taxes, et des impératifs d'investir massivement dans les déchèteries dans les années qui viennent, et malgré tous les efforts budgétaires déjà consentis ces dernières années sur ce service, le Conseil Communautaire a dû prendre la décision difficile d'adopter une augmentation de 30 % du montant de la REOM pour l'année 2021.

Signalons que face à la production importante de déchets de tout type (en quelques décennies les volumes produits ont été multipliés par dix...), de nombreuses réflexions sont menées par les élus et les techniciens.

Une étude sera engagée pour faire évoluer ce service ; cela induira probablement un changement important du comportement des usagers lié aux modifications des collectes ainsi que des investissements importants pour la collectivité.

Nous vous renvoyons à la lecture du dossier sur le coût des déchets paru dans le bulletin municipal n° 68 de janvier 2021.

Communauté de communes

Une «Maison France Services» à Saint-Léonard

France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les administrés. L'objectif est que chacun puisse avoir accès à ces services en moins de trente minutes.

Les élus communautaires ont émis la volonté de créer une Maison France Services, afin de renforcer les nombreux services à la population implantés sur le territoire, et de les regrouper en un même lieu : la Maison France Services a ouvert début juin, au 15, rue de Beaufort, dans le bâtiment de la maison Simone Veil.

Les services déjà existants : • **ODHAC 87** • **Saphad** • **CSF** • **CPAM** • **ADIL** • **Cap Emploi** • **UDAF**
• **Conciliateur de justice** • **CARSAT** • **Association WIFE**

La Maison France Services est un véritable guichet unique de services, elle simplifie la relation des usagers aux services publics par la proposition de démarches auprès de neuf partenaires :

• **Caisse d'allocations familiales** • **Ministère de la Justice** • **Caisse Nationale d'Assurance Maladie**
• **Mutualité Sociale Agricole** • **La Poste** • **Ministères de l'intérieur** • **Ministère des Finances Publiques**
• **Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse** • **Pôle Emploi**.

Ces nouveaux services seront ouverts cinq jours par semaine et **gratuits**.

Deux conseillers sont présents pour vous accompagner et répondre à vos besoins dans vos démarches administratives : demande d'allocation en ligne, impôts, retraite, carte grise...

Pour plus d'informations, contacter la Maison France Services, 15, rue de Beaufort – 87400 Saint-Léonard de Noblat – **05 32 09 19 34**

Horaires : **lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h ; mardi et jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.**



Nouvelle carte d'identité

Le déploiement de la nouvelle carte d'identité est réalisé depuis le 15 mars. Ce dispositif est généralisé à la France progressivement dans l'ensemble des départements de la mi-mai à la fin juin 2021. En Haute-Vienne, la mise en œuvre de ce nouveau titre a débuté le lundi 14 juin 2021.

L'usage de cette nouvelle carte d'identité reste inchangé et permet à chaque citoyen de justifier de son identité tant dans ses relations avec l'administration que dans sa vie quotidienne. Elle peut également servir de titre de voyage, certains États (Union européenne et hors Union européenne) l'acceptant au même titre qu'un passeport. Elle demeure gratuite. Sa durée de validité est de 10 ans tant pour les majeurs que pour les mineurs.

Depuis le 14 juin 2021, les usagers qui demandent la création d'un premier titre ou le renouvellement d'un titre (vol, perte, changement d'une donnée...) se voient attribuer la nouvelle carte nationale d'identité.

<https://www.haute-vienne.gouv.fr/Actualites/Salle-de-presse/Communiqués-de-presse/La-nouvelle-carte-d-identite-arrive-en-Haute-Vienne-a-partir-du-14-juin>



Le service public de l'énergie

Le Syndicat Energies Haute-Vienne

A l'origine ce sont bien les communes, qui dès l'apparition de l'électricité au XIX^{ème} siècle ont pris à leur charge la responsabilité d'amener à leurs habitants l'éclairage public, dans leur rue, puis l'électricité dans leur foyer.

En Haute-Vienne, les communes se sont regroupées dès 1955 en un syndicat départemental pour assurer le service public de l'électricité. C'est le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV).

A l'écoute des besoins des élus locaux, il apporte sa compétence technique aux collectivités territoriales. Il est le garant d'une énergie électrique disponible, de qualité et accessible à tous.

C'est aujourd'hui un acteur majeur de la transition énergétique locale.



Le SEHV regroupe

- 195 communes
- 12 communautés de communes et la Communauté Urbaine Limoges-Métropole
- Le Conseil départemental de Haute-Vienne



Georges DARGENTOLLE, Maire de Saint-Maurice-les-Brousses, réélu Président du SEHV le 1^{er} octobre 2020, le rappelle : «L'esprit et la force du SEHV, c'est la mutualisation».



électricité

Le SEHV est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité en Haute-Vienne.

Elle contrôle notamment la bonne application du cahier des charges de concession conclu avec Enedis. Le SEHV est propriétaire de l'ensemble des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité et assure la maîtrise d'ouvrage partagée des investissements sur le réseau.

Plus de 15 Millions d'euros de travaux sur les réseaux de distribution d'énergie électrique sont engagés chaque année.



énergies

Le SEHV apporte une expertise aux collectivités pour favoriser la transition énergétique par la mise en œuvre d'actions telles que l'accompagnement des Plans climat, air, énergie territoriaux (PCAET), la réalisation d'études et de diagnostics énergétiques...

Le SEHV est un acteur public majeur des enjeux énergétiques du département. Il participe à la réalisation d'une stratégie départementale de transition énergétique, à la coordination de groupements d'achats d'énergies, à l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques... Il a créé une SEML « élina », pour le développement des énergies renouvelables, et construit actuellement une maison de l'énergie pour sensibiliser à ces enjeux.

Expert public de l'énergie en Haute-Vienne, le SEHV propose des actions de sensibilisation et d'animation gratuits sur la transition énergétique. l'action et l'expérimentation pour échanger sur les enjeux liés à l'énergie.

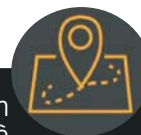
Ses outils : une exposition itinérante intitulée «Le parcours de l'énergie», un concours départemental et national soutenu par l'éducation nationale : « es écoloustics », et des ateliers scientifiques



animation

Contact : Syndicat Energies Haute-Vienne
8 rue d'Anguenaud - 87410 LE PALAIS-SUR-VIENNE
05 55 35 06 35 - sehv@sehv.fr - www.sehv.fr

cartographie



Le SEHV a développé une application web nommée **GéoSeHV** et l'a mise à disposition des communes pour faciliter leur gestion de l'urbanisme, leurs demandes de dépannages d'éclairage public, de raccordements au réseau électrique...

134 collectivités de Haute-Vienne ont confié la maintenance de leur éclairage public au SEHV.

Le SEHV coordonne ainsi les travaux nécessaires à l'entretien du réseau et des équipements.



éclairage public

La Vie de la Commune

Colis des aînés

Le repas des aînés n'a pas pu avoir lieu cette année à cause de la pandémie. Des colis gourmands ont donc été préparés pour toutes les personnes de 70 ans et plus. Les quelque 200 colis ont comme toujours été confectionnés à partir de produits de qualité locaux. Et en soutien à notre restaurateur local, la municipalité avait demandé à Laurent de préparer le plat de résistance : blanquette de gésiers ou filet mignon de porc. Les aînés ont apprécié la visite des élus qui ont assuré la livraison dans le respect des gestes barrière.



Laurent et les derniers préparatifs des caissettes

Vaccination contre la COVID



En partenariat avec l'hôpital Monts et Barrages de Saint-Léonard, la municipalité s'est engagée avec les médecins et infirmiers de Saint-Paul pour proposer une antenne de vaccination délocalisée, à destination des habitants de la commune et des communes limitrophes. La salle des fêtes a été aménagée en salle de vaccination du 9 février au 11 mai. Grâce à la mobilisation de tous, toutes les personnes de plus de 75 ans ont pu être rapidement vaccinées. La vaccination a pu se poursuivre pour les 65 ans et plus, voire des personnes plus jeunes peu mobiles.

Les enseignants de Saint-Bonnet-Briance, Saint-Denis des Murs et Saint-Paul ont aussi pu être vaccinés à la sortie de la classe.

Un grand merci est ici renouvelé à tous les professionnels de santé qui ont permis cette vaccination de proximité. Rappelons également que la salle Saint-Louis avait également été mise à disposition aux professionnels de santé de la commune, d'abord aux médecins pour les consultations COVID, puis à un cabinet infirmier pour la réalisation des tests de dépistage. Ce sont en tout plus de 800 tests qui y ont été effectués.

Ateliers ADPAD

Les ateliers organisés par l'ADPAD ont repris en juin, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, pour le plaisir de tous. Chaque mercredi (sauf le premier du mois), Sandrine, l'animatrice propose des activités diverses et variées.



Ateliers numériques



Vous n'avez aucune notion en informatique mais vous souhaiteriez apprendre à utiliser les outils qui deviennent indispensables au quotidien ? Ou vous connaissez, mais vous n'êtes pas à l'aise et souhaitez naviguer en toute sécurité ?

L'Escalier, Tiers-lieu à Saint-Léonard-de-Noblat, et la communauté de communes de Noblat proposent des ateliers à toutes les communes du territoire, afin d'aider ceux qui le souhaitent à mieux appréhender et utiliser l'informatique.

La municipalité de Saint-Paul a immédiatement répondu à l'appel. Les ateliers numériques ont lieu le mercredi matin à la

salle des associations, sur inscription préalable en Mairie. Ces ateliers sont gratuits et le matériel est fourni.

Renseignements auprès de l'animatrice, **Mme Claire GENDRONNEAU** au **07 66 87 35 67**

Tisane

C'est avec plaisir que les habitués de «la Tisane» ont pu enfin se retrouver. Le port du masque et le respect des gestes barrières n'ont pas gâché la joie des retrouvailles !

Prochains rendez-vous les mercredis 4 août et 1^{er} septembre.



La Vie de La Commune

Assemblée Générale du SIPRAD



L'assemblée générale du SIPRAD (Syndicat Intercommunal de Portage de Repas à Domicile) a eu lieu à la salle des fêtes de Saint-Paul. La présidente Martine ASTIER a fait le point sur la bonne santé du syndicat

Ce sont 3540 repas servis sur la commune en 2020 et 9859 repas sur le secteur de Pierre-Bufferière (communes ancien canton).

Le SIPRAD intervient sur le secteur de Saint-Germain-

les-Belles également avec 10 087 repas servis en 2020.

La cotisation des communes et le prix du repas pour les bénéficiaires restent inchangés en 2020.

Réunion des CTD

Le dispositif des Contrats Territoriaux Départementaux (CTD) s'adresse aux communes et à leurs groupements. Il est très rare en France : la Haute-Vienne est le premier département pour ces aides. Le dispositif a été mis en place en 2001 avec la volonté d'associer les élus (Maires, Présidents de communautés de communes, de Syndicats intercommunaux et de Pays, en plus des conseillers départementaux) à la répartition des subventions du Département portant sur les équipements publics des communes rurales et de leurs groupements dans de multiples domaines (assainissement, voirie, bâtiments communaux, équipements sportifs ou culturels, etc...). La péréquation est la règle : le taux de subventionnement est différent selon le potentiel fiscal de la commune. Des commissions territorialisées se réunissent à cet effet deux fois par an.



La deuxième réunion de l'année s'est tenue début juin à Saint-Paul. Ont été actées pour la commune une subvention pour la réfection du clocher et une pour la réhabilitation thermique du bâtiment de l'agence postale.

Village étoilé



Depuis 2009, l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) décerne le label national original «Villes et Villages étoilés» avec une progression possible de 1 à 5 étoiles.

Le label est décerné à l'issue d'une sélection, selon les points attribués au travers d'une grille de notation, aux réponses apportées par les collectivités participantes au questionnaire de l'ANPCEN. Il est soutenu par le ministère de la transition écologique.

Le label récompense les communes et, désormais, des territoires engagés dans une démarche d'amélioration continue de la **qualité de l'environnement nocturne tant pour les humains que pour la biodiversité**. Le label incite à une pédagogie active des différents impacts de la pollution lumineuse, tant vers les habitants que vers les acteurs des communes et territoires. Il incite à repenser les éclairages extérieurs, réduire leur pollution lumineuse et les dépenses publiques d'éclairage et invite à faire des économies d'énergie.



L'ANPCEN recommande des usages plus raisonnés et écoresponsables de la lumière artificielle : avec +94 % de quantité de lumière émise en 20 ans, pour le seul éclairage public, et des lumières trop blanches, mal orientées, trop puissantes, démesurées... il est urgent de changer de conception et d'usages pour les éclairages extérieurs dans chaque commune en France.



Parmi les 374 communes labellisées, Saint-Paul obtient 3 étoiles.

Merci au SEHV (Syndicat Énergies Haute Vienne) et à l'APCEN pour leurs précieux conseils.

La Vie de la Commune

Signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine



Le 10 mai, en présence du conseiller départemental, d'élus municipaux et de représentants de la paroisse, Mme la Maire a signé une convention de partenariat avec Benoit Sabry, délégué départemental de la Fondation du Patrimoine, pour le lancement d'un appel aux dons pour la restauration du clocher de l'église. L'appel aux dons s'adresse à tous, particuliers et entreprises, souhaitant participer à la réalisation de ce projet patrimonial, mémoriel et historique.

Fête de l'âne

La traditionnelle fête de l'âne s'est déroulée exceptionnellement début juillet en raison du contexte sanitaire.

Les randonneurs ont été au rendez-vous le samedi après-midi ; la pause fraîcheur au lavoir de Beaumont a permis d'écouter des histoires contées en patois par Serge Chabreli.

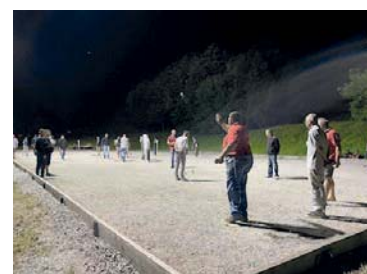
La météo plus changeante du dimanche n'a pas découragé les chalands et les amoureux des ânes.



Concours de pétanque



Grand succès pour le concours de pétanque d'été de la Pétanque Saint-Pauloise. Après un an de sommeil, les joueurs étaient contents de se retrouver, toujours dans une ambiance conviviale et fair-play.



Fleurissement



Les bénévoles continuent au fil des saisons à assurer l'entretien des massifs créés par l'association A Fleur de pierre, que ce soit rue du Tortillou ou au pied de la croix Route des Bessades.

La Vie de La Commune

SOS Mistigris

Lutte contre la prolifération féline : la seule solution, c'est la stérilisation

Les chats errants se comportent généralement comme des chats sauvages, du fait qu'ils n'ont pas connu de présence humaine durant les premiers mois de leur vie.

L'impact est également majeur sur les populations d'oiseaux, dont le chat est un grand prédateur.

En outre l'augmentation de la densité de chats favorise la prolifération de maladies communes aux chats (typhus, coryza...). Les « batailles de chats » (souvent nocturnes) sont aussi idéales pour les contaminations virales et bactériennes, et accessoirement perturber le sommeil des habitants.

Une chatte non stérilisée, sans moyen de contraception, peut avoir 4 portées par an, soit environ 16 chatons par an, et 150 chatons durant toute sa vie.

Ces chats ne sont ni identifiés, ni vaccinés, ni stérilisés. Leur reproduction n'étant pas contrôlée, leur nombre augmente rapidement jusqu'à la surpopulation, principale cause de leur rejet.

Souvent maltraités, ces chats sont fréquemment abattus sommairement, capturés, ou mis en fourrière avant d'être euthanasiés. D'autres meurent de maladies liées au trop grand nombre de chats sur le même territoire, source d'épidémies.

La stérilisation est le seul procédé permettant sur le long terme de réguler la prolifération et d'éviter des souffrances inutiles aux chats errants. Une fois les chats stérilisés, ils deviennent des chats dits « libres », et remplissent une fonction sanitaire en chassant rats, souris...

La commune de Saint-Paul a donc décidé de passer une convention avec l'association SOS Mistigris 87 afin de lutter contre la prolifération des chats errants, tout en assurant la protection des chats dits « libres ».

Attention, l'association n'a ni le pouvoir magique, ni la volonté, de faire disparaître les chats !

Conformément aux dispositions du code rural, SOS Mistigris 87 intervient auprès des chats « errants » afin qu'ils soient stérilisés et identifiés, puis relâchés sur les lieux où ils ont été capturés.

Alors, que faire si vous nourrissez un ou plusieurs chats errants ?

Il faut agir vite et compléter le questionnaire ci-joint mis en place par l'association. SOS Mistigris 87 étudiera la situation et interviendra, avec l'accord du Maire, si les conditions nécessaires à la réussite d'une campagne de stérilisation sont réunies (on a notamment besoin de bénévoles locaux). Plus tôt l'intervention se fait, moins il y a de risques de devoir prendre en charge des chatons, d'autant que l'association dispose de peu de places en famille d'accueil. Trapper 3 chats, c'est une chose, 30 c'est déjà trop tard...



L'association propose un accompagnement aux signalants, mais cela implique une participation active de leur part : pas de nourrissage pendant la campagne de stérilisation, assiduité dans le trappage, déplacements vers les cliniques vétérinaires, etc... L'association n'est composée que de bénévoles ayant une activité professionnelle, qui ne peuvent donc pas trapper sur l'ensemble du département de la Haute-Vienne.

N'oublions pas que des chatons sauvages, passés quelques mois, sont inadoptables : n'ayant jamais connu de présence humaine durant les premiers mois de leur vie, ils restent des chats « sauvages » peu socialisables.

L'association cherche donc des relais locaux pour nourrir et trapper les chats. Ceux-ci seront ensuite amenés vers des vétérinaires partenaires (Pierre-Buffière, Saint-Léonard...) pour être stérilisés. Ils seront ensuite relâchés sur leur lieu d'origine.

Pour financer ses actions (la stérilisation a un coût, surtout si le nombre de chats est exponentiel), l'association reçoit des dons qui donnent lieu à la remise d'un reçu fiscal, puisque ses missions sont déclarées d'intérêt général.

SOS Mistigris 87 dispose également d'un espace de vente d'articles à petits prix et de créations de bénévoles, 3 Rond-point Margaine à Limoges.

L'association recherche des familles d'accueil pour les chats ne pouvant être relâchés sur site : chatons, chats sociables malades ou blessés...

Une opération en cours sur la commune a déjà permis de stériliser une dizaine de chats errants.

Plus d'informations sur : <https://sosmistigris87.jimdofree.com/>



La Vie de la Commune

Du côté de l'école

L'école au parlement des enfants

Les CM1-CM2 ont participé au concours prestigieux «le Parlement des enfants», organisé par l'Assemblée Nationale et le ministère de l'Éducation nationale. Le thème imposé cette année était : «L'alimentation durable et équilibrée». Ils ont réfléchi, débattu et écrit un projet de loi.

Pierre Venteau, député de la circonscription, est venu les rencontrer au mois de mars. Les élèves lui ont lu les quatre articles de leur projet de loi. Le député a été particulièrement intéressé par l'article 1, qui stipule que chaque enfant au cours de sa scolarité puisse participer à une sortie scolaire chez un exploitant agricole, afin de mieux connaître l'origine de la production alimentaire, pour mieux cerner le parcours allant de la fourche à la fourchette. Il a dit qu'il allait le reprendre, et c'est avec un immense honneur que les élèves de Saint-Paul ont appris, à la fin de la séance, qu'un amendement proposé à leur initiative serait déposé par Monsieur le député, à l'Assemblée Nationale dans le cadre de la loi Climat.

M. le député a profité de sa visite pour présenter les bases de notre République aux jeunes citoyens, et terminait en remettant à chacun des cadeaux en provenance de la boutique de l'Assemblée Nationale.

Le lendemain matin, le jury académique déclarait cette proposition de loi lauréate du concours dans l'académie de Limoges.



Boum de l'école



Les conditions sanitaires n'ont pas permis à «La Marelle» de préparer sa traditionnelle fête de fin d'année. Mais pas question de terminer l'année dans la morosité ! L'association a organisé une «boum» pour fêter la fin de l'année scolaire et les départs en retraite de Michel Rebérat, directeur de l'école et de Claudine Danedot, employée communale à la garderie.

Petits et grands étaient au rendez-vous malgré la pluie ! Merci à tous pour cette belle soirée.

Départs retraite de Claudine DANEDOT et Michel REBERAT

La municipalité a tenu elle aussi à fêter le départ en retraite de **Claudine DANEDOT** et **Michel REBERAT** et à les remercier pour toutes ces années auprès de nos enfants.

Claudine DANEDOT a été recrutée en septembre 1980, et titularisée un an après. 41 ans passés au service de la commune, à l'école où elle aura assuré des missions très diverses : aide à la cantine, surveillance, garderie... Tous les enfants qui ont fréquenté l'école depuis 41 ans sont passés entre ses mains ! Et depuis quelques années, elle s'occupe même de la deuxième génération. Lui remettant à cette occasion la médaille du travail, Madame la Maire saluait sa bonne humeur de toujours, sa générosité et sa loyauté. Entourée de toute sa famille, elle a reçu de nombreux cadeaux : fleurs, paniers gourmands et bons d'achat bien-être...



Michel REBERAT n'est arrivé qu'en 1997, mais en 24 ans, il a insufflé le dynamisme de l'école de Saint-Paul, reconnu par ses pairs, sa hiérarchie, les parents d'élèves et les élus. Madame la Maire retraçait sa «période saint-pauloise», alors que Mme LAPAQUETTE, inspectrice de l'Éducation Nationale retraçait sa carrière, avec des propos émaillés de nombreuses anecdotes. Tous les adjoints aux affaires scolaires des différentes équipes municipales avec qui il a travaillé avaient tenu à être présents. Les valeurs qui l'animent l'ont mené depuis quelques années à la présidence

du comité départemental USEP, ce qui le conduira sans doute à revenir à Saint-Paul pour des manifestations sportives. Il s'est également vu remettre de nombreux cadeaux : fleurs, guides de voyage, carte cadeau dans un magasin de sport, et un coffret «Tour de France des vignobles bio».

Ce fut également l'occasion de souhaiter la bienvenue à son successeur, Cédric PUSSET, qui prendra la direction de l'école en septembre.



Commémorations



19 mars



25 avril



8 mai



18 juin

Agenda 2nd semestre 2021

4 au 16 Août	Exposition de peintures Paul Pascarel	25 et 26 Septembre	Fête de la fraternité
7 Août	Théâtre: <i>La visite givrée</i>	6 octobre	Culture au Grand Jour: concert de Ej-ce Horo
7 Septembre	Ateliers ASEPT (association santé éducation et prévention sur les territoires)	11 au 17 octobre	Semaine «Graines au vent»

FÊTE DE LA FRATERNITÉ

Après une première édition réussie en 2019, la Fête de la fraternité, initialement prévue en juin, se déroulera le dernier week-end de septembre.

Plusieurs associations avec leurs stands, des concerts, des expositions, des témoignages, une randonnée... avec toujours en fil conducteur «des indésirables d'hier à ceux d'aujourd'hui».

EXPOSITION DE PEINTURE EN AOÛT

Autodidacte depuis 60 ans, Paul Pascarel est devenu récemment peintre professionnel. Il aime peindre des paysages, des étangs, des sous-bois dans des nuances impressionnistes. Mais il peint aussi des natures mortes et des tableaux abstraits.

Entrée libre

GRAINES AU VENT

Une semaine pour sensibiliser au fleurissement du village en zéro pesticide : des expositions tout public toute la semaine, des interventions pour les scolaires, une journée technique pour les agents, un week-end avec randonnée, troc de plantes et échanges de graines, et l'inauguration de la grainothèque.

Programme complet prochainement, mais réservez déjà la date !

LA VISITE GIVRÉE

Florence Kolski et Claude Gélébart présentent un spectacle déambulatoire.

Le samedi 7 août

2 séances à 14h et 17h.

Départ de la salle des fêtes de l'Anguienne.

Tarif : 10 €

Réservation au 06 87 13 41 14

Divers

Stop aux lingettes dans les toilettes !

Le rapport annuel concernant le fonctionnement de la station d'épuration du bourg fait état de nombreuses lingettes accumulées dans les filtres de la station et les pompes de relevage.

Les lingettes ne sont ni biodégradables ni recyclables. Il faut les mettre à la poubelle et surtout pas dans les toilettes.

Ces problèmes liés aux lingettes ont été accentués avec la pandémie et l'utilisation massive de lingettes désinfectantes. Jetées dans les toilettes, elles s'accumulent dans les canalisations, empêchant progressivement les eaux usées de s'écouler dans les égouts. Elles se coincent également dans les pompes ou tapissent les filtres de la station et créent une couche peu perméable. Tout cela crée des usures anormales du matériel, des dysfonctionnements ou des pannes qui augmentent les coûts.

Les lingettes ne sont pas appropriées au réseau d'assainissement collectif ou aux assainissements de type individuel par leurs facultés à bloquer les canalisations des habitations et boucher les tuyauteries, même si on trouve parfois des inscriptions «lingettes jetables dans les WC» et «ne bouchent pas les canalisations» sur les paquets.

Après utilisation, il faut mettre les lingettes usagées dans la poubelle.

Ajoutons que ces lingettes imprégnées de produits désinfectants sont nocives pour une station à filtres plantés de roseaux comme celle de Saint-Paul. **Les désinfectants sont toxiques pour l'environnement, et leur rejet dans les eaux, l'air et les sols présentent un fort caractère écotoxique.** Par temps de fortes pluies ou d'orage ces lingettes se retrouveront également dans les rivières par le biais des déversoirs d'orage, prévus pour ne pas saturer les stations d'épuration.

Rappelons enfin que l'article R1331-2 du code de la santé publique interdit d'introduire tout déchet pouvant dégrader le réseau d'assainissement : **Les WC ne sont pas des vide-ordures** où l'on se débarrasse d'éléments solides : les lingettes biodégradables ou non, tout comme les gants et les masques [et même les feuilles d'essuie-tout], doivent être jetées avec les ordures ménagères dans des sacs fermés. Il est également interdit d'y jeter les cotons-tiges, les protections hygiéniques, les préservatifs, les couches, les peintures, les substances chimiques, les huiles.

Merci également de penser aux agents qui assurent quotidiennement le bon fonctionnement des réseaux d'assainissement.

Boue sur la route



L'humidité avec la terre qui colle et les bruines transforment les routes en vraies patinoires. Alors, en cas d'accident qui est responsable ?

Pas de questions à se poser, la réglementation est claire, c'est celui qui a déposé la boue sur la chaussée qui en est responsable. Autrement dit, l'exploitant ou le transporteur.

La responsabilité de celui à l'origine du dépôt de boue sur la chaussée peut être engagée via deux articles du Code civil. Mais attention, déposer des panneaux pour alerter le danger ne suffit pas se à dégager de toute responsabilité.

Toutefois, la jurisprudence pourra apprécier les moyens mis en place pour signaler le danger.

Parce que les panneaux ont un caractère préventif, ils ne dispensent pas pour autant de nettoyer la voie le plus rapidement possible. Un balisage avec des cônes est vivement conseillé.

Élagage

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet.

L'article 671 du code civil stipule «Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus et, à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations.»

Rappelons l'importance de ces travaux d'élagage pour l'implantation de la fibre !



Incivilités



Du verre cassé a été trouvé sur le terrain multisport !

Nous rappelons qu'il y a plusieurs containers à verre sur la commune.



La baignade est toujours interdite dans l'étang !

Artisans

A&E Chauffage - Jessy Fleming - 11 rue du moulin - 87260 Saint-Paul - Tél 06 15 16 62 45

LE RELIQUAIRE-MONSTRANCE DE SAINT-PAUL

Le 31 décembre 1790, l'abbé Constant, vicaire à Saint-Paul, consigne dans le registre paroissial que la translation des reliques provenant de l'Abbaye de Grandmont vers la paroisse de Saint-Paul s'est faite le 12 décembre de la même année en présence de la municipalité, de la garde nationale et d'une foule d'habitants de Saint-Paul et des paroisses voisines.^[1]

Des reliques de saint Pierre, saint Paul et saint Jean l'évangéliste, sont transférées à Saint-Paul, à cette époque désignée comme «archiprêtré» (c'est-à-dire l'échelon territorial intermédiaire, aujourd'hui disparu, entre la paroisse et le diocèse) dans un coffret bien spécifique : le reliquaire.

Un reliquaire est un réceptacle, généralement un coffret, destiné à préserver les restes mortels, c'est-à-dire les «reliques», d'un ou plusieurs saints. La forme traditionnelle du reliquaire chrétien est un coffre rectangulaire, qui rappelle le cercueil primitif des martyrs, généralement un sarcophage. La réduction des corps à l'état d'ossements et leurs «translations», c'est-à-dire le déplacement de reliques depuis une tombe ou un lieu de culte vers un autre, sont fréquentes en raison du développement du culte des reliques depuis le Moyen Âge. Le terme «monstrance» ou plus simplement «montrance» (du latin *monstrare*) désigne des reliquaires portatifs, comme celui de Saint-Paul, destinés à être «montrés» aux fidèles, lors de célébrations religieuses.

Le reliquaire est décrit à l'époque par l'abbé Constant: «*Les reliques sont enfermées dans un reliquaire d'argent de la hauteur de 10 pouces, fait en forme d'ostensoir. Ce reliquaire se ferme au moyen d'une goupille attachée à une chaîne d'argent. L'authentique est dans le pied, soutenue par deux rubans croisés en sautoir*».^[2]

Ce reliquaire provient de l'Abbaye de Grandmont, construite par l'Ordre du même nom au XI^e siècle dans les Monts d'Ambazac. L'Ordre de Grandmont est un ordre religieux important, aujourd'hui disparu, qui avait au Moyen Âge, plus d'une centaine d'abbayes suivant ses règles.

Fondé par saint Étienne de Muret, ce grand ordre original (ordre fondé sur des principes d'érémisme communautaire) est le plus ancien de France après celui de Cluny.

L'ordre est finalement dissous en 1772. L'évêque de Limoges disperse ensuite les reliques, vend le trésor et le mobilier.

Les bâtiments deviennent alors des carrières de pierres. Ce sort rappelle évidemment celui de l'Abbaye des Allois qui servit également de carrières pour des constructions, entre autres de Saint-Paul, au début du 19^{ème} siècle.

Avec la révolution les anciens sites de l'ordre sont vendus comme biens nationaux et la démolition de l'Abbaye de Grandmont reprit en 1817. Date à laquelle un entrepreneur en bâtiments acheta ce qu'il restait de l'abbaye et transporta les matériaux à Limoges pour y bâtir la maison centrale de force et de correction (l'actuelle prison).



Le reliquaire ouvert. On aperçoit les documents contenus dans une bourse, l'autre contient les reliques

Le reliquaire contient deux bourses recevant l'une les reliques, et l'autre deux documents papier.

Le premier, manuscrit en latin, est daté de novembre 1807. Il porte le sceau et la signature de Jean-Marie-Philippe Dubourg, évêque de Limoges.

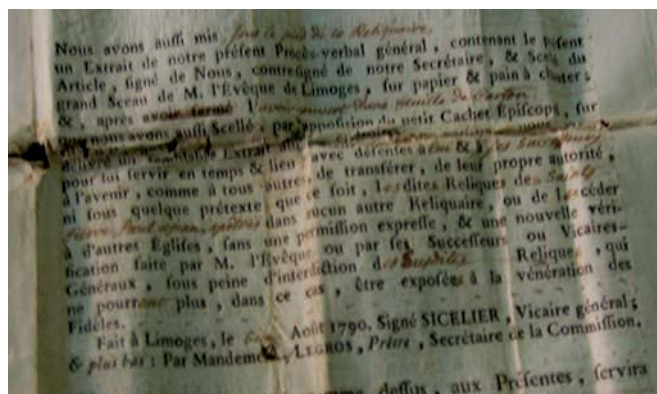
Le second document mi-imprimé, mi-manuscrit, est plus intéressant dans le sens où il décrit à la fois le contenu (les reliques) et le contenant (la monstrance). Il est daté du 6 août 1790, signé par les abbés Sicelier et Legros, chargés de l'inventaire des reliquaires de l'Abbaye de Grandmont. Le document officialise la remise des reliques et l'attribution de ce reliquaire provenant de Grandmont à M. Mitraud, archiprêtre-curé de Saint-Paul «*et à tous ceux qui lui succéderont dans l'avenir*». Le document permet à l'archiprêtre de Saint-Paul et ses successeurs «*d'exposer les reliques à la vénération des fidèles*» sous l'autorité de l'évêque de Limoges.^[3]

Histoire

Ce document décrit les reliques : des petites pierres des tombeaux de Saint Pierre et Saint Paul, des morceaux de médaille bénite de Saint Pierre et Saint Paul et un os de doigt de Saint Jean l'évangéliste. Chaque relique est identifiée par une étiquette manuscrite sur parchemin.

De manière manuscrite, les abbés précisent: « Le tout est renfermé dans un Reliquaire d'argent, ayant le pied quarré long, fort léger de matière, et contenant lesdites Reliques, dans le haut sont deux verres, un devant et un derrière. Il s'ouvre par dessus, au moyen d'une goupille attachée à une petite chaîne d'argent. Nous l'avons fixé par derrière avec un Ruban rouge, afin qu'on puisse pas l'ouvrir ; et sur le nœud formé par les deux bouts de ce ruban, nous l'avons scellé du petit sceau de M. l'évêque de Limoges, sur cire d'Espagne rouge ». [4]

Le document indique également qu'ils ont mis « dans le pied du reliquaire un extrait de notre présent procès verbal ». [5]



Extrait du document de 1790 accompagnant les reliques

L'actuel reliquaire ne correspond pas aux descriptions originelles. Le document n'est pas non plus contenu dans le pied de celui-ci, mais dans le reliquaire lui-même, avec les reliques.

Il est d'origine ancienne, probablement du 16ème siècle et sans doute de conception locale. Cette pièce d'orfèvrerie est constituée de cuivre découpé, ajouré, argenté et gravé.

D'une hauteur de 24 cm, il se compose d'un pied, d'une tige et d'un important réceptacle. Le pied est hexalobé (c'est-à-dire avec six lobes), il s'élève en six pans. La tige reproduit cette forme ; elle est interrompue en son milieu par un nœud en forme de sphère aplatie. Au sommet est rapporté le réceptacle: il dessine un parallélépipède rectangle, les deux faces principales sont ajourées

et doublées à l'intérieur par une vitre. Des petits éléments verticaux sont rapportés dans les angles, une crête ajourée est également rapportée au sommet. Le dessus est fermé par un couvercle fixé au moyen d'une charnière qui s'étend sur toute sa longueur. Au milieu du couvercle est rivetée une croix, peut-être moderne. [6]

Ces points de différences entre le reliquaire initialement décrit et celui présent interrogent. Y a-t-il eu une autre translation à une date inconnue ? Ou simplement échange de reliquaire pour une raison actuellement sans explication ?

Cet objet, juridiquement propriété de la commune, est classé au titre objet des Monuments Historiques depuis 1975.



Le reliquaire-montrance

Sources:

[1] et [2]: «les cahiers historiques» n°18 du 2ème trimestre 1996. Édition Société Historique et Archéologique Briance, Breuilh, Ligoure.

[3], [4] et [5]: Procès verbal de la translation rédigé par les abbés Sicelier et Legros et daté du 6 août 1790. Document communal.

[6]: Description fiche des Monuments Historiques de la base de donnée Palissy du patrimoine mobilier français.

Lien internet : <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/palissy/PM87000362>

